

**Arrêté de police portant
réglementation de la circulation**

N° 71/2022

Objet:

**Réglementation circulation
Suite à la chute d'un arbre
Rue Vaillant COUTURIER**

Le Maire de la Commune de Salaise sur Sanne (Isère),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 20/05/2022 par ENEDIS,

Considérant que la chute d'un arbre a entraîné des dégradations sur le poteau et la ligne d'alimentation électrique rue Vaillant Couturier ;

Considérant que les réparations urgentes ne permettent pas de maintenir la ligne à la hauteur réglementaire ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation suite à la réparation provisoire de la ligne électrique ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules est interdite aux poids lourds rue Vaillant couturier. La desserte des riverains reste possible en roulant au pas pour les véhicules poids lourd dont la hauteur reste inférieure à 3 mètres 85 de haut.

Article 2 :

Les services de la police municipale, la gendarmerie de Roussillon et les services d'EBER sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Salaise sur Sanne
Le vendredi 20 mai 2022

Le Maire,
Gilles VIAL



« Le Directeur Général des services »
Gilles VICARIO